

Ville de



**NEW
RICHMOND**

20 24 BUDGET

Présenté par :
Monsieur Éric Dubé, maire
Lundi 18 décembre 2023



En cette période de célébrations, que la magie des fêtes illumine votre quotidien de moments empreints de joie et de réconfort.

Que l'année 2024 soit une source abondante de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et vos proches.

Au nom des membres du Conseil municipal et en mon nom personnel, permettez-nous de vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour d'heureuses fêtes et une nouvelle année 2024 empreinte de succès et d'épanouissement.

Bien cordialement,

Éric Dubé, Maire



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et citoyens,

À titre de maire, je vous présente aujourd'hui le 10^e budget depuis mon élection en 2013. Appuyé chaque année par une équipe extraordinaire de conseillères et conseillers, je suis à même de constater tout le chemin parcouru dans la dernière décennie. Chaque exercice budgétaire représente ses défis et a une saveur particulière. Je repense aux premières années, alors que la Ville était encore dans un plan quinquennal de retour à l'équilibre budgétaire à la suite de la fermeture de la cartonnerie en 2005, à la période pandémique « COVID » et à la période actuelle, celle d'une inflation importante qui perdure encore après près de 2 ans.

Malgré tout, c'est toujours un plaisir d'effectuer ce travail de recherche, de discussions et de décisions chaque automne afin de doter la Ville d'un budget équilibré qui respecte nos capacités et qui permet d'offrir aux citoyens des services abondants et de qualité. La rigueur que nous mettons à compléter le travail nous permet de bien maîtriser nos finances et de bien planifier nos activités.

Je tiens à remercier le Conseil municipal pour son dévouement et son travail de tous les instants dans la réalisation de l'ensemble de nos activités. Je remercie aussi sincèrement Monsieur Jacques Rivière et Madame Maryse Soucy pour leur apport important à titre de membre du comité budget 2024. Épaulé par toute l'équipe de direction de la Ville, le comité a su effectuer ses choix avec précision afin d'arriver au produit fini dont nous vous présentons l'essentiel aujourd'hui. Un merci tout spécial est d'ailleurs adressé à toute l'équipe municipale, et spécialement à chaque directeur et directrice qui ont, par leurs expertises et leurs connaissances, alimenté le comité en informations afin qu'il puisse prendre les meilleures décisions. Votre collaboration a encore une fois été appréciée, remarquée et remarquable!

Un nouveau rôle d'évaluation foncière pour 2024

Avant toute chose, je me dois de vous présenter et expliquer brièvement les impacts du nouveau rôle d'évaluation foncière déposé en septembre dernier et complété par la firme externe Altus, légalement mandaté par la MRC de Bonaventure pour réaliser cet exercice obligatoire selon la Loi à chaque 3 ans.

Comme vous le savez, le marché immobilier s'est emporté au cours des dernières années, résultat d'une tempête immobilière parfaite, alimentée par de multiples facteurs. Bien que la hauteur des transactions immobilières ne soit pas le seul facteur qui dicte la valeur foncière d'une propriété, la hauteur des transactions récentes a un impact certain dans les valeurs foncières du nouveau rôle. Il faut noter que les valeurs qui sont inscrites au rôle tiennent compte des conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle, en l'occurrence le 1^{er} juillet 2022 dans notre cas. Outre cela, les principaux facteurs qui influencent la valeur des propriétés résidentielles sont : le secteur, les dimensions du terrain, la superficie habitable, l'âge de la propriété rectifié pour tenir compte de toutes rénovations ou de tout ajout majeur ainsi que la qualité de construction.

Après l'exercice complété par l'évaluateur agréé, voici les variations moyennes par catégorie pour la Ville de New Richmond :

- Non-résidentiel : + 13,4 %;
- Industriel : + 19,4 %;
- Agricole : + 30,2 %;
- Forestier : + 28,4 %;
- 6 logements ou + : + 15,4 %;
- Résidentiel : + 35,7 %;
- Terrains vagues desservis : + 35,5 %.

Comme vous, je consens que les augmentations de valeur soient fortes. Toutefois, elles ne me surprennent guère. Il est rassurant de voir que notre richesse collective s'accroît avec le temps. La valeur foncière totale de la Ville passe ainsi de 376 471 000 \$ à 486 134 200 \$, soit une augmentation moyenne totale de 29,1 %.

Évidemment, je tiens à vous préciser que d'emblée, nous avons ajusté les taux de taxe foncière de chaque catégorie à la baisse au prorata de la variation applicable avant de débiter notre exercice budgétaire. Toutefois, malgré cet exercice mathématique, la moitié de la population subira une hausse de taxe engendrée par la variation de leur valeur, et l'autre moitié une baisse. C'est logique : toutes les propriétés ayant subi une variation plus élevée que la moyenne paieront plus cher, et celles ayant subi une variation moins élevée que la moyenne paieront moins cher. Aucune ville au Québec ne peut y échapper. Nous n'avons pas de moyen de combattre cette réalité mathématique, je tiens à le préciser.

Maintenant, une fois cela expliqué, laissez-moi vous présenter les principaux éléments du budget 2024. Par la suite, je vous ferai part des impacts sur les taxes municipales.

Nos revenus en hausse

Bien que les ajustements soient assez modestes, je tiens à préciser que la Ville, de concert avec chaque département, a procédé à l'ajustement du prix de plusieurs services offerts afin de prendre en considération l'inflation actuelle et la hausse des frais d'opération de l'ensemble de nos immeubles. Ainsi, il en coûte plus cher pour offrir nos cours de piscine, nos activités de glace et tous les autres services du genre. Sachez que dans l'ensemble, les variations de prix se situent entre 2 et 5 %, sauf exception.

Quelques milliers de dollars supplémentaires ont aussi été prévus au budget en revenu de mutations immobilières, et ce, selon la moyenne des dernières années. Un montant de 72 000 \$ est anticipé pour 2024. Nous sommes confiants de l'atteindre, et ce, malgré le ralentissement du marché immobilier qui semble se matérialiser.

Bien que la Ville ne dispose plus d'une grande quantité de terrain à vocation résidentielle, nous sommes aussi confiants d'être en mesure d'en vendre pour 52 000 \$ en 2024. À ce sujet, nous sommes en démarche depuis plusieurs mois afin d'obtenir les rapports requis nous permettant de déposer le projet de la phase 2 du Domaine des Érables au ministère de l'Environnement. D'ici quelques années, la Ville souhaite aller de l'avant à ce sujet. Nous sommes aussi très ouverts à établir des partenariats avec des promoteurs privés et ainsi voir se réaliser des développements domiciliaires sur notre territoire.

Quelques changements dans nos revenus liés à la Salle de spectacles régionale Desjardins sont aussi notables. Des subventions supplémentaires provenant du « Programme d'aide temporaire à la représentation de spectacles », mises en place dans le contexte COVID, viennent nous aider grandement. Il faut savoir qu'avant la pandémie, les aides financières gouvernementales pour le fonctionnement de la Salle n'avaient jamais été indexées depuis longtemps. L'aide supplémentaire mise en place pendant la pandémie nous a permis de revenir à notre fonctionnement régulier et, heureusement, la clientèle est au rendez-vous. Malheureusement, l'aide spéciale prendra fin au 31 mars prochain, à moins d'un changement. Il faudra donc être ingénieux pour la suite des choses, tout en faisant les représentations nécessaires auprès des gouvernements pour l'obtention d'une aide bonifiée récurrente. Pour 2024, les revenus totaux de la Salle s'arrêtent à 506 755 \$, en hausse de près de 15 000 \$.

En ce qui concerne les revenus du Service des loisirs, ils s'arrêtent à 404 315 \$, en hausse de 15 000 \$ là aussi. La popularité de la piscine, et la hausse d'achalandage à l'aréna à la suite des travaux de réfection, se poursuivent. Le fort achalandage de notre camp de jour en saison estivale, qui a accueilli plus de 115 enfants à l'été 2023, se poursuit aussi. À ce sujet, nous sommes fiers d'offrir à la population de New Richmond et des environs un camp diversifié et de qualité reconnue par l'Association des camps du Québec. Nous disposons du plus gros camp de jour municipal de la Gaspésie. Offrir ce service est complexe et demande énormément d'efforts. Pour l'instant, nous sommes en mesure d'y parvenir, non sans peine. Toutefois, les exigences ne cessent d'augmenter et je crains que nous soyons à un certain moment contraints d'y limiter nos activités, et ce, par faute de ressources et de moyens.

Pacte fiscal et redevances éoliennes

Le pacte fiscal liant Québec et les municipalités signé en 2019 accordait différentes choses aux villes du Québec entre 2020 et 2024, dont le partage d'un montant annuel équivalent à la croissance des revenus générés par un point de la TVQ. Cette mesure nous permettra de recevoir 207 853 \$ en 2024, soit 145 559 \$ de plus. Je dois dire que nous pouvons nous réjouir de cette situation. Bien que le pacte fiscal actuel n'a pas permis de réviser le régime fiscal municipal, ces sommes supplémentaires injectées dans nos coffres en période d'inflation nous aident grandement. Selon les prévisions, cette croissance devrait se maintenir dans les prochaines années pour atteindre près de 300 000 \$ dès 2025. Le temps nous dira si ces prévisions s'avéreront réalistes.

L'autre item représentant une entrée importante d'argent pour New Richmond en provenance de l'état québécois est le programme de péréquation. Pour 2024, nous essayons une perte de 34 889 \$ par rapport à l'année précédente, pour un total de 164 445 \$. Bien que décevante, cette baisse doit tout de même être perçue comme une bonne affaire car ce programme vise à aider les municipalités dont le potentiel fiscal est relativement peu élevé, à offrir les services de base à leurs contribuables sans imposer un niveau de taxation excessif. Ainsi, on peut penser que notre situation s'est améliorée à ce titre d'une année à l'autre.

Au niveau des redevances éoliennes, la croissance est faible cette année, avec une augmentation de 12 000 \$. Ainsi, nous anticipons en revenus de cette industrie un montant de 265 000 \$ pour 2024, provenant du parc éolien de New Richmond et des redevances de la Régie de l'Énergie GIM. Je le répète, l'industrie éolienne apporte énormément à notre région. Sans ces redevances, le fardeau fiscal serait définitivement plus élevé pour les citoyens. Et la bonne nouvelle, c'est que les redevances devraient augmenter dans le temps compte tenu des investissements à venir de la Régie de l'Énergie GIM dans de nouveaux projets énergétiques.

Subventions sur le service de la dette

Le budget de New Richmond est composé d'une multitude d'intrants, donc les subventions du gouvernement du Québec sur certains projets par le biais de notre service de la dette. Ainsi, plusieurs projets municipaux ont fait l'objet de généreuses subventions afin de voir le jour au fil du temps. Plutôt que de verser cette subvention au comptant, le gouvernement du Québec a l'habitude de l'étaler sur une période donnée, et ce, en payant en surcroît l'intérêt engendré à la ville. Ainsi, une subvention annuelle de 100 951 \$ pour les 10 prochaines années viendra combler en partie notre remboursement de la dette engendrée par les travaux de réfection de l'aréna, et une subvention de 40 492 \$ sera encaissée afin de combler une grande partie du remboursement des travaux de pavage du chemin Pardiac réalisés l'an dernier. À noter que 2023 marquait aussi la fin du paiement par Québec de la subvention de 86 796 \$ annuellement associée aux travaux de réfection du boulevard Perron réalisés au tournant des années 2010. Ainsi, pour 2024, un montant total de 583 742 \$ sera reçu par le gouvernement afin de combler une partie du remboursement de notre dette, en hausse de 57 000 \$.

Au total, nos revenus se chiffreront à 9 815 038 \$, en hausse de 570 000 \$ par rapport à 2023, soit 6 %.

Nos dépenses sous la loupe

Administration

Le contexte inflationniste actuel nous force à être créatifs, mais une réalité est inévitable : tout coûte plus cher ! L'électricité, la mécanique, les produits financiers, les frais d'entretien et j'en passe, toutes les lignes d'un budget municipal sont poussées vers le haut, comme vous dans votre budget personnel. Ajoutons à cela les contrats de travail dument négociés et convenus avec tous nos employés, et nous avons là tous les ingrédients pour se donner une migraine. Pour l'an prochain, nous avons été le plus restrictif possible dans nos projections afin d'impacter le moins possible nos services et nos citoyens.

Premièrement, les frais liés à l'administration générale qui comprennent les frais du Conseil municipal, du greffe, de la direction générale, de la comptabilité, de l'évaluation foncière, d'assurances et d'entretien et de fonctionnement des bâtiments administratifs totaliseront pour 2024 un montant de 1 634 765 \$, soit une hausse de 59 000 \$ (4 %). Outre quelques ajustements salariaux, cette hausse qui s'apparente drôlement à l'inflation actuelle s'explique par quelques éléments précis. Nous subissons pour 2024 une forte hausse des frais informatiques qui comprennent tous les frais de logiciels. S'arrêtant à 47 660 \$, la hausse est de près de 8 000 \$. À titre d'information, ce poste budgétaire était de seulement 32 000 \$ en 2021...

Les frais des professionnels, dont principalement ceux de vérification comptable, sont eux aussi en hausse de 7 000 \$ pour atteindre 42 000 \$. Les nombreuses exigences gouvernementales en ce sens, ajoutées à la pénurie de main-d'œuvre dans ce domaine, ont poussé le tout à des sommets jamais vu auparavant.

Une bonne nouvelle parmi tout cela est que l'explosion de nos frais d'assurances semble vouloir s'atténuer. Seule l'assurance automobile fait un bond notable pour l'an prochain, avec une hausse de 6 000 \$. Plusieurs ajustements à la hausse ont aussi été requis dans les budgets d'entretien de l'hôtel de ville et du Centre communautaire afin de se coller à la réalité d'aujourd'hui.

Somme toute, pour l'ensemble du volet administratif, nous sommes fiers du résultat.

Sécurité publique

Bien que le coût de la Sûreté du Québec soit en hausse de 5 % pour s'arrêter à 370 912 \$, notre budget total pour la Sécurité publique n'augmente que de 10 000 \$. Les coûts de fonctionnement de notre Service incendie seront de 180 950 \$, en baisse de près de 8 000 \$ par rapport à 2023. La prochaine année marquera un tournant avec le départ récent à la retraite de notre chef incendie et par l'arrivée d'une nouvelle ressource, partagée avec Caplan et Saint-Alphonse. La transition du système de chauffage de la caserne incendie du mazout vers l'électricité au cours des derniers mois nous fait économiser quelques milliers de dollars, et certains ajustements autres font en sorte que nous serons en mesure d'offrir le même service, mais à moindre coût. Ainsi, la Ville de New Richmond devra dépenser 552 850 \$ en frais de sécurité publique en 2024, en hausse de 2 %.

Transport, aqueduc et égout

Un des départements où l'inflation frappe le plus fort est certainement celui des Travaux publics. C'est évidemment notre plus important service, par surcroît. Je dois vous dire que les frais d'entretien des véhicules et de tout ce qui est mécanique dans nos différentes stations de pompage des eaux usées ou notre usine de traitement de l'eau potable ont explosé et ne cessent d'augmenter. Malgré le fait que nous disposons d'une flotte de véhicule assez récente et pour laquelle nous avons adopté une politique de remplacement, nos frais ne cessent d'augmenter. Malgré des acquisitions à fort prix, je suis à même de constater la faible fiabilité de plusieurs équipements, ce qui nous cause des casse-têtes financiers et opérationnels. Devant cette situation à laquelle tous les propriétaires de véhicules lourds sont confrontés, nous n'avons pas le choix de nous ajuster. Malgré le fait que nous soyons en mesure de réaliser de nombreux entretiens mécaniques nous-mêmes avec notre équipe de mécaniciens, nous devons tout de même faire régulièrement affaire avec des sous-traitants, sans compter le coût des pièces mécaniques qui s'est accru de façon exponentielle. Le grand défi est à ce niveau actuellement pour notre département des travaux publics.

Toutes ces hausses se répercutent évidemment dans certaines quotes-parts que nous devons payer, dont celle requise afin d'assurer le financement du transport adapté aux personnes à mobilité réduite sur notre territoire. Selon la Loi, les villes doivent payer une proportion du fonctionnement de ce service, qui passe de 8 350 \$ à 16 387 \$ pour 2024. Je suis loin de remettre en question ce service, loin de là, mais cette hausse est en grande partie le résultat des frais d'entretien dont je vous parle. À titre de comparaison, cette quote-part se chiffrait à 5 958 \$ en 2019. Elle aura donc triplé en 5 ans...

Malgré tout, le budget total de la voirie et du déneigement s'arrête à 1 461 626 \$, une hausse d'à peine 40 000 \$ (3 %).

En ce qui concerne les frais d'opération de l'aqueduc et l'égout, nous sommes aussi en mesure de limiter la croissance des dépenses de la bonne façon. Il en coûtera 396 323 \$, soit moins de 2 000 \$ de plus que l'an dernier (moins de 1 %).

En limitant de façon importante la hausse de nos dépenses, nous savons que notre budget ne nous permet pas de gérer des surprises mécaniques de grande ampleur. Toutefois, le coussin financier que nous nous sommes donné au fil des 10 dernières années (surplus accumulé) nous permettra de le faire si nécessaire.

Gestion du recyclage et des matières résiduelles

Laissez-moi vous parler d'un poste budgétaire qui est en complète explosion depuis quelques années, soit les frais de gestion du recyclage et des matières résiduelles. En partant, il faut savoir qu'une grande partie de ces frais sont composées de la collecte porte-à-porte des matières. Les entreprises effectuant ce travail sont évidemment, elles aussi, confrontées à la même hausse des frais d'entretien que nous vivons. Ajoutons à cela une pénurie de main-d'œuvre qui les frappe de plein fouet et nous avons la recette parfaite pour arriver au scénario actuel. Ainsi, il en coûtera, uniquement pour New Richmond, 677 414 \$ pour collecter, gérer, recycler et enfouir nos matières en 2024. C'est une hausse de 16 %. Pour vous donner une idée de la croissance rapide de ce poste budgétaire, nous parlons d'une hausse de 52 % sur 5 ans. Vous comprendrez que cette facture, c'est chacun de nous qui devons la payer par le biais de nos taxes municipales.

Nos options ne sont pas multiples en ce moment pour limiter la hausse. La création de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure, qui est devenue propriétaire du LET de Saint-Alphonse en septembre dernier, nous servira peut-être de levier à ce sujet. L'idée de réaliser nous-mêmes des collectes porte-à-porte mérite d'être analysée, mais l'économie n'est pas garantie. De plus, notre région est à la traîne en ce qui concerne la mise sur pied d'un système de traitement des matières putrescibles (compostage). C'est un grand enjeu pour la Régie. Notre volonté est certes d'y parvenir, mais il faut être conscient que ce service aura un coût supplémentaire avec lequel nous devons composer. Je tiens à rappeler que je milite encore pour la mise en place de ce service chez nous, tel que le gouvernement du Québec l'impose, mais cette démarche est longue et ardue. Notre idée de créer une régie intermunicipale est clairement reliée à ce désir.

Aménagement du territoire et développement économique

En 2023, nous avons ajouté un très beau service public qu'est le jardin communautaire. La popularité de ce service a dépassé nos attentes pour la première année d'opération, et nous pensons que la tendance se poursuivra. Nous avons donc intégré à notre budget des faibles frais de fonctionnement pour ce nouveau service de 1 600 \$. Nous avons aussi planifié 3 900 \$ de plus pour bonifier l'aménagement de notre ville afin de la rendre encore plus accueillante. Nous envisageons effectuer des plantations supplémentaires d'arbres au centre-ville et dans le secteur de l'avenue Terry-Fox.

Au niveau du développement économique, la très grande majorité du budget est affecté au remboursement de la dette de la Société de développement économique de New Richmond, jadis cautionné par la Ville, ainsi que celle du Parc régional Petite-Cascapédia. La première, s'élevant à un peu moins de 750 000 \$, coûtera 94 261 \$ à la Ville en 2024 à un taux d'intérêt de 8,71 %. Cette dette correspond aux investissements effectués au milieu des années 2000 par la Société dans la construction du Centre d'expertises industrielles. Aujourd'hui, le parc industriel foisonne d'activités et représente une grande source de revenus pour la ville. Oui, nous devons assurer le remboursement de cette dette, mais des actifs tangibles y sont construits et alimentent notre économie de façon très substantielle. Si nous respectons la cadence de remboursement actuel, nous en avons encore pour 14 ans avec ces paiements.

La dette du Parc régional Petite-Cascapédia est quant à elle beaucoup plus problématique. S'élevant à 2,9 M \$ et cautionnée par la Ville, cette dette nécessite beaucoup plus que les 150 000 \$ injectés annuellement par la Ville depuis 10 ans pour en assurer son remboursement. Au taux d'intérêt actuel, sachez que les intérêts annuels sur cette dette représentent à eux seuls plus de 225 000 \$. Je le répète encore une fois : pour une ville de 3 800 habitants et pour un centre qui ne se situe même pas dans les limites municipales de New Richmond, cette situation est intenable et impossible. Pour l'instant, nous avons prévu au budget 2024 un montant similaire à l'année précédente, soit 175 000 \$ qui ira totalement au paiement de l'intérêt sur la dette. Un montant à même nos résultats 2023 sera aussi affecté au paiement de ces intérêts. Je vais peser mes mots, mais ce que je m'apprête à dire ne sera pas une surprise. Je l'ai répété à de nombreuses reprises d'ailleurs sur différents médias et à plusieurs partenaires : le statu quo n'est pas une option dans le cas du Parc régional Petite-Cascapédia. L'année 2024 doit être le théâtre d'un grand virage dans la vie de cette organisation. La région doit se mobiliser pour assurer la pérennité de cet équipement hors du commun qui fait l'envie de bien des régions. Assister à la fermeture d'une infrastructure comme celle-là serait une tragédie pour la Baie-des-Chaleurs et la Gaspésie tout entière. Ce serait impensable que la région ne sache se mobiliser adéquatement. Si on dit qu'on veut se démarquer comme région, qu'on veut offrir le meilleur à nos citoyens, que nous souhaitons attirer chez nous des professionnels et retenir la main-d'œuvre actuelle, alors nous devons nous asseoir et assurer l'avenir de ce genre d'équipement. De nombreuses régions sont passées exactement par ce chemin, et ce, avec beaucoup de succès. C'est aujourd'hui qu'il faut voir plus loin que nos simples services et besoins locaux, car demain il sera trop tard. Depuis le printemps dernier, un comité de gens d'affaires dynamiques provenant de différents horizons s'efforce de mener à terme cette démarche complexe qu'est d'assurer la survie de l'entité.

Différents scénarios sont sur la table. Du point de vue municipal, ce sera le dossier prioritaire dès janvier. Des rencontres en haut lieu sont planifiées afin d'amenuiser la charge financière de ce centre sur les finances municipales de New Richmond. Nous avons l'obligation d'y parvenir, sans quoi le ski sera en péril pour les années à venir.

Loisirs et tourisme

Peu de changement sont à noter quant à l'offre de service de notre département des Loisirs. Ici aussi, nous vivons une hausse des frais d'entretien mécanique. Après 7 ans d'utilisation intensive, la piscine Bruce-Ritchie nécessite des entretiens coûteux et est sujette à des bris un peu plus fréquents. Toutefois, sa popularité est toujours aussi forte. Nous sommes fiers de disposer d'une infrastructure de si grande qualité pour notre région. D'ailleurs, je suis aussi très fier d'avoir réussi, avec le Conseil municipal, à convenir d'une entente intermunicipale spécifique au fonctionnement de la piscine lors de sa réouverture à la suite des rénovations majeures. Par le biais de cette entente, qui nous rapporte 97 981 \$ pour 2024, les municipalités utilisatrices de cet équipement sportif assument une portion de son fonctionnement au prorata de leur utilisation. Voilà un beau modèle qui doit et devra être répliqué dans d'autres sphères...

Je suis aussi fier d'avoir réussi à rénover de façon importante notre aréna à un coût relativement faible compte tenu des coûts de construction actuels. Le prix de construction ce type de bâtiment a littéralement explosé au fil des dernières années, et il aurait été financièrement impensable de se lancer dans un si grand projet. Nous avons donc écouté la population, qui souhaitait conserver le bâtiment à un coût raisonnable, afin d'y pratiquer leur sport. Je n'entends que de bons commentaires depuis ce temps, et son utilisation est fortement appréciée, autant chez la clientèle adulte que jeunesse. De plus, la nouvelle salle mécanique, le nouvel éclairage LED ainsi que la surfaceuse électrique engendrent de bonnes économies énergétiques de l'ordre de 8 000 \$ annuellement.

À des fins d'information, le budget d'opération de la piscine est de 371 277 \$, soit 13 044 \$ (3,6 %) de plus que 2023, et celui de l'aréna, qui comprend toutefois des salaires sur une base annuelle, est de 229 688 \$ (+ 3 154 \$ ou 1,4 %). À noter que ces chiffres ne comprennent pas les revenus qui y sont attribuables et totalisent 264 981 \$ incluant l'entente intermunicipale.

Le volet de l'entretien et de l'animation des parcs municipaux, des employés étudiants en saison estivale et des opérations du camp de jour nécessite quant à lui des investissements plus importants pour l'an prochain. Le budget d'entretien des parcs fait un bond important, et ce, compte tenu des coûts de toutes sortes, dont les frais d'entretien et de fertilisation de nos terrains de soccer. Des salaires supplémentaires sont aussi prévus pour maintenir les activités du camp de jour dans sa formule actuelle. Nous devons embaucher plus de ressource afin d'accompagner adéquatement les enfants qui en ont besoin. Nous parlons d'un investissement de plus de 12 000 \$ supplémentaires. Certains revenus sont associés à cette dépense requise, mais ne couvrent pas le tout.

En somme, le budget du département des loisirs et du tourisme s'arrête à 876 279 \$, en hausse de 60 451 \$ (7,4 %).

Culture

Ce département, qui englobe les activités de la Salle de spectacles régionale Desjardins et de la bibliothèque du Vieux-Couvent, a été frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Nous sommes heureux aujourd'hui de voir le public de retour dans ces lieux de culture. Notre Salle de spectacles a connu une très bonne année 2023, et nous espérons que ça se poursuive. Toutefois, il faut être très prudent, car c'est souvent dans les loisirs que les premiers choix financiers sont faits lors des périodes de turbulence économique. Peu de changement sont à signaler dans ce département, dont le budget total à 878 046 \$ (+ 34 776 \$ par rapport à 2023, ou 4,1 %) et dont la Salle de spectacles compte pour 740 816 \$.

Frais bancaires et service de la dette

Compte tenu des frais toujours aussi élevés des taux d'intérêt et des financements que nous devons renouveler, au même titre qu'une hypothèque, nos frais d'intérêts augmentent considérablement. Ils passent de 610 582 \$ à 719 372 \$. Deux refinancements sont prévus dans l'année 2024. Le premier, à la hauteur de 1 650 000 \$, est actuellement à un taux d'intérêt de 2,72 %. Le second, de 1 460 000 \$, est à un taux de 2,00 %. Réalistement, ces 2 financements sortiront, si la tendance actuelle se maintient, à 5,25 %. Ainsi, le capital total à refinancer pour 2024 est de 3 110 000 \$, et selon les prévisions, la dépense annuelle supplémentaire sera de l'ordre de 90 000 \$ de plus. Je le répète, la hausse des taux d'intérêt affecte de plein fouet les villes de centralité comme nous qui doivent composer avec de lourdes dettes compte tenu des infrastructures que nous possédons. Les remboursements en capital, eux, passent de 1 604 700 \$ à 1 690 400 \$, ce qui est une bonne nouvelle, car nous payons nos dettes!

Éléments à retenir de cette avalanche de chiffres

Évidemment, notre budget 2024 est équilibré. Nous sommes très fiers de pouvoir livrer un budget complet qui ne touche pas aux services offerts à la population, tout en respectant la capacité de payer des citoyens. Voici donc comment tout cela se traduit sur le compte de taxes municipales. Je tiens à rappeler que les taux de taxes foncières sont difficilement comparables d'une année à l'autre compte tenu du nouveau rôle d'évaluation foncière en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, le taux de taxe foncière résidentielle passe de 1,1947 \$ à 0,8991 \$ par 100 \$ d'évaluation, une baisse de 0,296 \$. Ce même taux est d'ailleurs applicable aux catégories agricole et forestière. Le taux non-résidentiel, quant à lui, passe de 2,3657 \$ à 1,9711 \$ par 100 \$ d'évaluation, une baisse de 0,395 \$.

En gros, ces chamboulements de taux engendrés par les nouvelles valeurs foncières signifient que les taxes foncières d'une résidence augmenteront de 2,7 % et celles d'un commerce de 4,3 %, en moyenne. Dans le contexte, nous considérons que ces hausses sont raisonnables en fonction des services offerts.

Nous avons aussi saisi un outil que le ministère des Affaires municipales nous accorde afin de tenter de dynamiser l'accès à la propriété en augmentant le taux de taxe sur les terrains vagues desservis au maximum, soit 2 fois le taux de base. Il était en 2023 de 1,36 fois le taux de base. Les revenus engendrés par cette mesure ne sont pas énormes, mais nous souhaitons avant tout qu'elle permette un dynamisme au niveau de la vente des terrains vacants desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout afin qu'on puisse y voir des constructions s'y ériger.

Nous avons aussi innové en créant une sous-catégorie non-résidentielle. Autorisée depuis peu par la Loi sur la fiscalité municipale, une ville peut dorénavant créer des sous-catégories afin d'être en mesure de neutraliser les déplacements fiscaux résultant de l'évolution différente de la valeur foncière de certaines composantes de la catégorie des immeubles non résidentiels. Ainsi, devant les fortes valeurs foncières des immeubles non-résidentiels construits depuis 2020 sur notre territoire, un déséquilibre a été constaté. Ainsi, le taux de cette sous-catégorie a été établi à 80 % de la catégorie non-résidentiel de référence.

Au niveau des tarifs, le seul changement se situe au niveau de la gestion du recyclage et des matières résiduelles, qui doit augmenter de 16 %. Ce tarif est directement en lien avec les frais directs de ces services. Ainsi, le tarif d'une résidence sera de 289,15 \$, une hausse de 43 \$.

Les tarifs d'aqueduc et d'égout de même que la taxe spéciale applicable à ce sujet demeurent inchangés.

En conclusion

Nous pouvons nous réjouir d'avoir limité la hausse à 2,7 % des taxes foncières sur les immeubles résidentiels. Dans le contexte actuel, pour une ville de centralité comme nous ayant de fortes dettes qui vont de pair avec nos services, c'est un tour de force. La forte création de richesse obtenue au cours de l'année 2023 nous aura permis de le faire. Les ajustements proposés aux taxes non-résidentielles avec la création d'une sous-catégorie nous permettent d'intervenir judicieusement au niveau des déplacements fiscaux sans affecter outre mesure les commerçants et les industriels, à peu de choses près.

Il faudra toutefois suivre de près la tendance fortement haussière des tarifs de gestion des ordures et du recyclage. Avec l'arrivée d'un nouveau régime de recyclage et du compostage dans les 24 à 36 mois, il est fort possible de voir ce tarif augmenter considérablement.

L'inflation actuelle nous force à demeurer sur le qui-vive et à bien planifier nos projets. Alimentée par le taux d'intérêt élevé, une ville de centralité comme nous ne peut s'en sortir seule. Le pacte fiscal entre les villes et le gouvernement devrait nous amener une forte hausse de la redevance sur la TVQ dans les prochaines années.

En conclusion, la Ville dispose d'une bonne vitalité économique et des infrastructures en quantité importante, et pour la plupart de grande qualité. Toutefois, tout cela a un prix. Nos taxes foncières le reflètent bien. Dans ce contexte, nous devons tout de même être prudents dans les choix effectués, car les taux d'intérêt qui plombent notre budget ne semblent pas vouloir se résorber de sitôt.

Comme toujours, nous suivrons le tout avec rigueur.

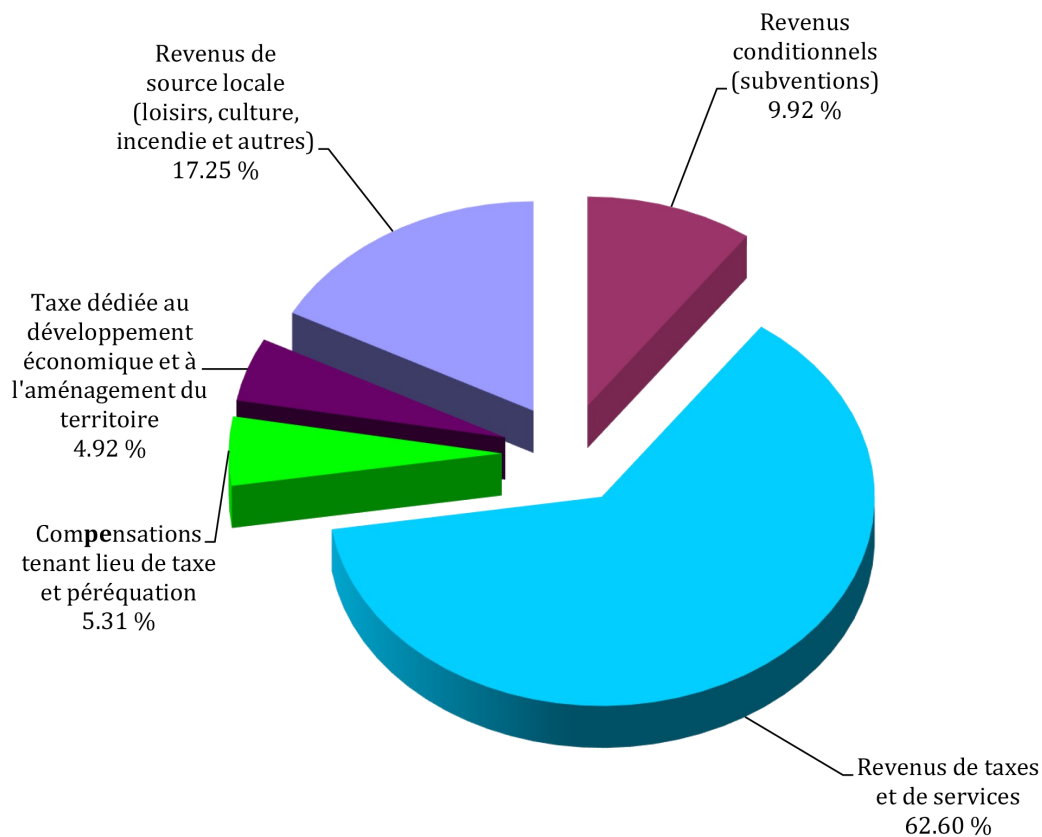


Éric Dubé

PRORATA ET POURCENTAGE DES REVENUS POUR LA GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX

	2023 (\$)	%	2024(\$)	%
FONDS GÉNÉRAL				
Taxe foncière générale	4 804 313	51,96	4 954 954	50,48
Taxe dédiée au développement économique et à l'aménagement du territoire	468 574	5,07	482 519	4,92
Taxe de secteur	3 361	0,04	5 131	0,05
Compensation tenant lieu de taxes, péréquation et partage croissance TVQ	420 355	4,55	521 651	5,31
Autres revenus	1 557 871	16,85	1 693 298	17,25
Revenus conditionnels	922 892	9,98	973 069	9,92
HYGIÈNE DU MILIEU				
Taxe spéciale aqueduc et égout	338 716	3,66	338 716	3,45
Tarif aqueduc et égout	173 725	1,88	173 810	1,77
COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE				
Tarif matières résiduelles et recyclables	555 485	6,01	671 890	6,85
TOTAL DES REVENUS	9 245 292	100,00	9 815 038	100,00

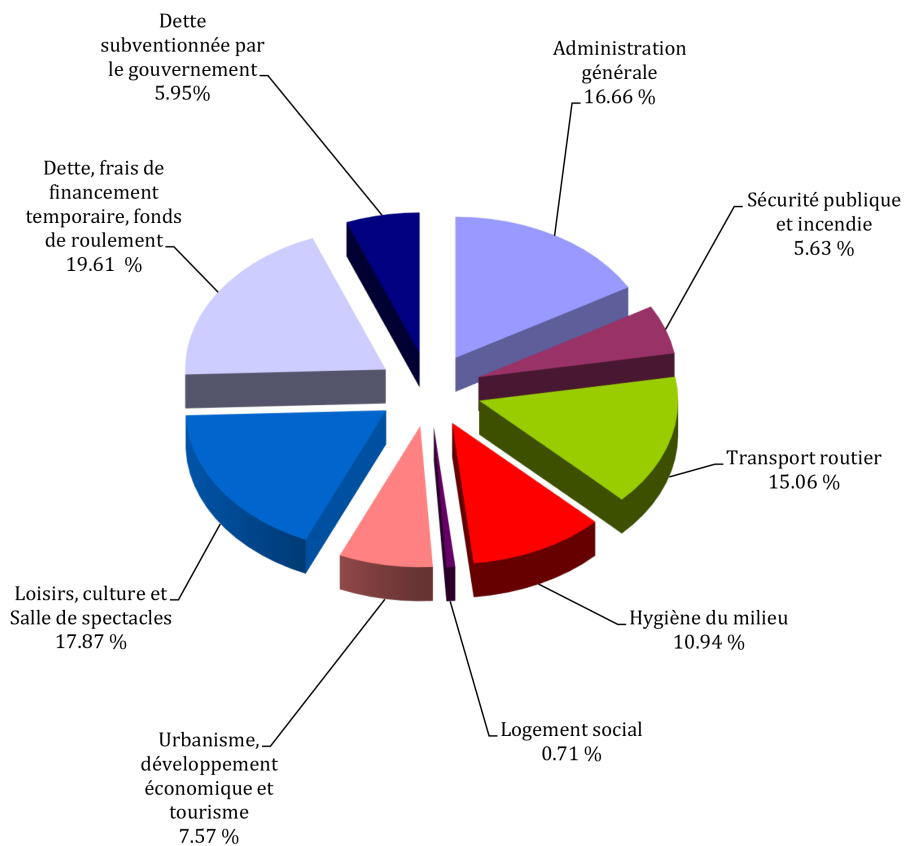
RÉPARTITION DES REVENUS - EXERCICE 2024



PRORATA ET POURCENTAGE DES DÉPENSES POUR LA GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX

	2023 (\$)	%	2024 (\$)	%
FONDS D'ADMINISTRATION				
Administration	1 575 490	17,04	1 634 765	16,66
Sécurité publique (Police - incendie)	542 450	5,87	552 850	5,63
Transport routier	1 432 198	15,49	1 478 013	15,06
Urbanisme, dév. Écono. et tourisme	650 182	7,03	742 907	7,57
Loisirs, culture et Salle de spectacles	1 659 098	17,95	1 754 325	17,87
Logement social	69 750	0,75	69 750	0,71
HYGIÈNE DU MILIEU				
Fonctionnement et entretien	394 786	4,27	396 323	4,04
Matières résiduelles et recyclables	564 440	6,11	677 414	6,90
DETTE				
Dettes, frais de financement temporaire, fonds de roulement	1 830 380	19,80	1 924 949	19,61
Dettes subventionnées par le gouvernement	526 518	5,69	583 742	5,95
TOTAL DES DÉPENSES	9 245 292	100,00	9 815 038	100,00

RÉPARTITION DES DÉPENSES - EXERCICE 2024



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026							
SERVICE	TITRE	COÛT	Sous-totaux	2024	2025	2026	G.-TOTAL
Incendie	Équipements de sécurité	3 500		3 500			3 500
	Remise pour rangement	6 000	9 500		6 000		6 000
Loisirs	Terrain de balle-molle - Éclairage et affichage	100 000		70 000	30 000		100 000
	Réfection de l'aréna - Vestiaires et salles de bain	150 000		100 000	50 000		150 000
	Parc de rouli-roulant	150 000	400 000			150 000	150 000
Parcs et espaces verts	Aménagement d'une structure permanente - Marché public et billetterie	250 000			250 000		250 000
	Aménagement - Réserve naturelle	20 000			20 000		20 000
	Jardin communautaire - Agrandissement	10 000	280 000	10 000			10 000
Salle de spectacles et Bibliothèque	Mise aux normes de la Salle de spectacles - Ventilation	320 000			20 000	300 000	320 000
	Réaménagement de la bibliothèque	265 000	585 000	15 000		250 000	265 000
Travaux publics	Réfection de la rue Melanson - Honoraires professionnels	40 000			40 000		40 000
	Réfection de conduites - Berry et De Lesseps	1 000 000			1 000 000		1 000 000
	Réfection - Rang 4 Ouest	4 500 000		4 500 000			4 500 000
	Réfection - Rang 3 Ouest	3 500 000				3 500 000	3 500 000
	Mise à jour - Poste de pompage 2	300 000				300 000	300 000
	Camion à neige	350 000		350 000			350 000
	Camionnette	55 000		55 000			55 000
	Réfection du garage municipal	6 500 000		3 500 000	3 000 000		6 500 000
	Développement résidentiel	1 200 000	16 245 000			1 200 000	1 200 000
Administration générale	Immobilisations à même les revenus	78 000	78 000	26 000	26 000	26 000	78 000
		18 797 500	17 597 500	8 629 500	4 442 000	5 726 000	18 797 500